

Convention d'utilisation de l'établissement

Salle de fêtes centre

Entre :

La commune de Messery représentée par son Maire,

Dénommée ci-après « l'exploitant » D'une part

Commune de Messery 74140

Dénommé(e) ci-après « l'utilisateur » D'autre part,

.....

Il a été convenu ce qui suit :

Objet :

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de mise en œuvre du service de sécurité générale par l'utilisateur en l'absence de l'exploitant.

Elle est faite à titre précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

La durée est fixée pour une période de jours.

La date de départ est fixée au

La présente Convention arrive à échéance le

L'exploitant met à disposition de l'utilisateur l'établissement suivant :

Nom de l'Etablissement : **Salle de fêtes centre**

Adresse : **1 Rue des Ecoles 74140 Messery**

CLASSEMENT établi par la commission de sécurité :

Type	Catégorie	Effectif
L ET N	3	Total sur l'établissement: 445

L'utilisateur organisera le service de sécurité incendie sous sa responsabilité en vue d'organiser l'activité suivante :

.....

Information d'ordre organisationnelle :

La période, les jours et les heures d'utilisation seront :

.....

.....

L'exploitant ou son représentantest joignable au

Pour tout problème technique en heure ouvrée vous pourrez contacter :

Mr.....

En dehors des heures ouvrées

Veuillez contacter l'astreinte au

L'utilisateur s'engage à assurer la sécurité générale dans l'établissement et notamment à :

- Ne jamais dépasser les effectifs maximums autorisés dans l'établissement, et les locaux concernés par la présente convention ;
- Ne pas exercer d'autre type d'activité que celle autorisée par la présente convention ;
- Prendre les premières mesures de sécurité et notamment, à s'assurer de l'évacuation immédiate et complète des locaux en cas d'odeur de fumée, de fumée suspecte ou d'incendie ;
- Connaître et faire appliquer les consignes de sécurité à suivre en cas d'incendie (consignes générales et consignes spécifiques à l'établissement), notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap ;
- Diriger les secours en attendant l'arrivée de l'exploitant et des sapeurs-pompiers, puis de se mettre à la disposition de ceux-ci ;
- Informer et sensibiliser son personnel aux consignes d'évacuation et à la mise en œuvre des moyens de secours et organes de sécurité de l'établissement ;
- Assurer la vacuité permanente des issues et des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique ;
- Respecter les éventuelles configurations « type » autorisée par la commission de sécurité et l'exploitant pour l'aménagement de la salle (rangées de chaises, etc...) ;
- Ne pas modifier les installations électriques de l'établissement ;
- Utiliser les éventuels dispositifs techniques permettant l'arrêt automatique de la manifestation en cours de en cas de déclenchement du système d'alarme (dispositifs de coupure sono, de remise en lumière, etc...) ;
- Ne pas ajouter d'éléments de décoration sans s'assurer préalablement de respecter le règlement de sécurité (art AM 9 à 13) ;
- Respecter, pour les salles spectacles, les caractéristiques de réaction au feu des décors correspondant au mode de conception de la salle.

- Pour cela, préalablement à toute occupation des locaux, l'exploitant s'engage à :

- Faire visiter l'ensemble des locaux à l'utilisateur et lui transmettre à cette occasion les consignes générales à suivre en cas d'incendie ainsi que les consignes particulières propres à son établissement.
- Former l'utilisateur à la mise en œuvre des moyens de secours et lui remettre un mémento sécurité expliquant sommairement le fonctionnement des équipements techniques et la manœuvre des organes de sécurité de l'établissement.

Chaque convention signée, visite des lieux et formation, correspondante sera consignée sur le registre de sécurité.

L'utilisateur

Je soussigné :

Déclare avoir pris connaissance de la présente convention et mettre en œuvre à compter de ce jour la totalité des dispositions qu'elle contient.

Document établi le :

Signature :

L'exploitant

Je soussigné :

Déclare avoir élaboré la présente convention et m'être préalablement renseigné sur le caractère réglementaire de celle-ci. Je m'engage par ailleurs à maintenir les locaux en conformité aux règlements de sécurité et au code de construction et de l'habitation et à annexer la présente convention au registre de sécurité.

Document établi le :

Signature :

MEMENTO SECURITE INCENDIE

Consignes de sécurité

En cas d'incendie



Déclenchez l'alarme la plus proche



Attaquez le feu avec l'extincteur approprié sans prendre de risques



Dans la fumée, baissez vous, l'air frais est près du sol

Responsable accueil et secours

Prévention

- Repérez les chemins d'évacuation
- Prenez connaissance du mode d'emploi des moyens de secours
- Respectez les dispositifs de sécurité
- Laissez libre les dégagements et les issues de secours

En cas d'évacuation



Dès l'audition du signal sonore ou sur ordre d'évacuation



Dirigez vous vers les issues et le point de rassemblement dans le calme



Ne jamais revenir en arrière sans y avoir été invité



N'utilisez pas les ascenseurs

Responsables d'évacuation

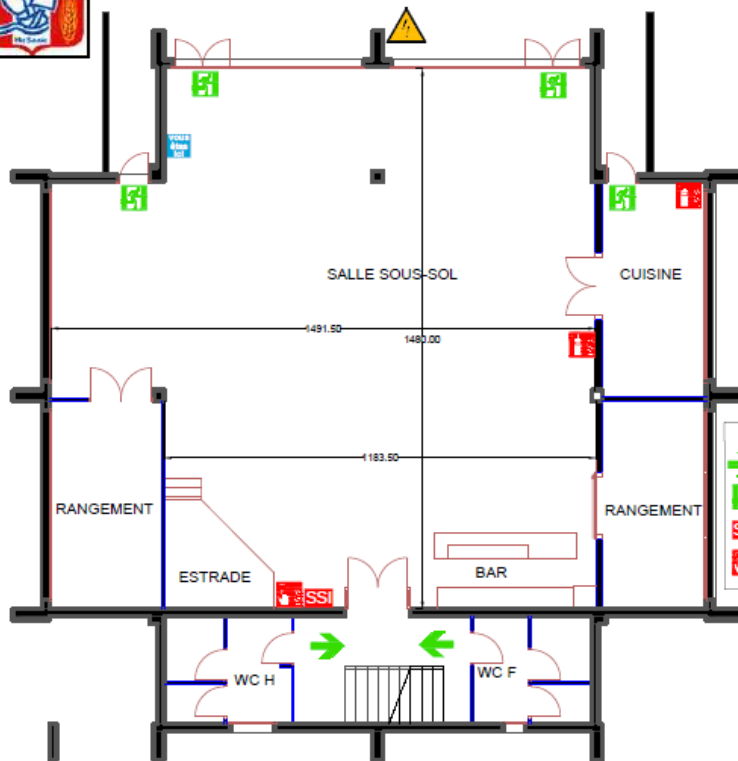
PLAN D'INTERVENTION ET D'EVACUATION

RDC

PLAN D'EVACUATION



SALLE DES FÊTES
1 RUE DES ECOLES



Consignes de sécurité

En cas d'incendie

- Appelez **112**
- Déclenchez l'alarme la plus proche
- Attequez le feu avec l'extincteur approprié sans prendre de risques
- Dans la fumée, baissez vous, l'air frais est près du sol

Responsable accueil et secours

Prévention

- Repérez les chemins d'évacuation
- Prenez connaissance du mode d'emploi des moyens de secours
- Respectez les dispositifs de sécurité
- Laissez libre les dégagements et les issues de secours

En cas d'évacuation

- Dès l'audition du signal sonore ou sur ordre d'évacuation
- Dirigez vous vers les issues et le point de rassemblement dans le calme.
- Ne jamais revenir en arrière sans y avoir été invité
- N'utilisez pas les ascenseurs

Responsables d'évacuation

LEGENDE

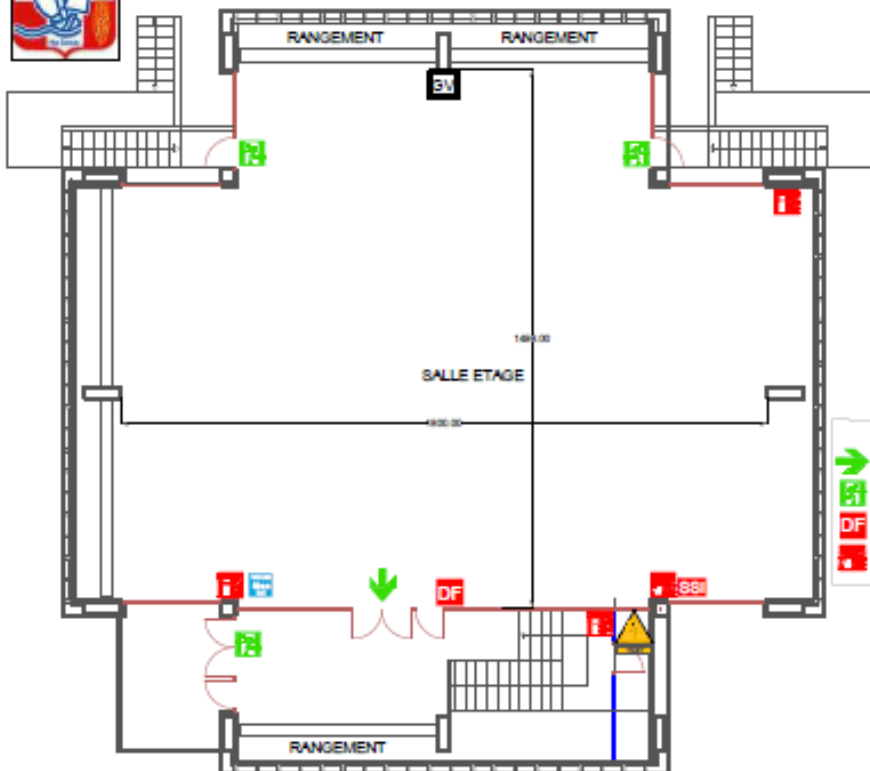
Cheminement d'évacuation	Tableau électrique
Sortie finale	Extincteur
Centrale d'alarme	Tableau électrique basse tension
Déclencheur manuel d'alarme incendie	

ETAGE

PLAN D'EVACUATION



SALLE DES FÊTES
1 RUE DES ECOLES



Consignes de sécurité

En cas d'incendie

- Appelez 112
 - Déclenchez l'alarme la plus proche
 - Attequez le feu avec l'extincteur approprié sans prendre de risque
 - Dans la fumée, baissez-vous, faites vous protéger du vent
- Responsable accueil et secours

Prévention

- Respecter les consignes d'évacuation
- Prendre connaissance de votre itinéraire de secours
- Respecter les dispositifs de sécurité
- Laisser libre les allégements et les issues de secours

En cas d'évacuation

- Dès l'audition du signal sonore ou aux ordres d'évacuation
 - Diriger vous vers les issues et le point de rassemblement dans le calme
 - Ne jamais revenir en arrière sans y avoir été invité
 - Ne jamais courir
 - Ne jamais pousser les personnes
- Responsables d'évacuation

LEGENDE

- Cheminement d'évacuation
- Sortie finale
- Commande de déclenchement
- Déclencheur manuel d'alarme incendie
- Centrale d'alarme
- Extincteur
- Tableau électrique basse tension
- Groupe ventilation

LOCALISATION

Rez-de-Chaussée



Etage



Procédure de réarmement de l'alarme incendie

1. Insérer la clef noire dans l'interstice situé sous le déclencheur manuel
2. Pousser vers le haut jusqu'au « clic »
3. Retirer la clef vers le bas

